

**GUIDE DES ÉTUDES
MUSICALES ET
CHORÉGRAPHIQUES**



**GUIDE
DES ÉTUDES
MUSICALES ET
CHORÉGRAPHIQUES**

SOMMAIRE

ÉTUDIER AU CONSERVATOIRE	6
INTRODUCTION AUX ÉTUDES	7
L'ORGANISATION DES ÉTUDES MUSICALES	8
L'ORGANISATION DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES	12
NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE	15
DISCIPLINES À VALIDER POUR L'OBTENTION D'UN DIPLÔME	16
VAA OU VALIDATION D'ACQUIS ANTÉRIEURS	16
LES CRÉDITS ECTS	18
ÉCHANGES ET PARTENARIATS	19
LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX	20
LES PARTENARIATS UNIVERSITAIRES	23
LES AUTRES PARTENARIATS	26
LES FORMATIONS À L'ENSEIGNEMENT : DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE	29
LES VISAGES DE L'INSTITUTION	30
L'ENSEIGNEMENT DU CONSERVATOIRE	32
UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT ?	34

ÉTUDIER AU CONSERVATOIRE

INTRODUCTION AUX ÉTUDES

Depuis septembre 2008, les études musicales et chorégraphiques du Conservatoire de Paris sont organisées selon le **schéma LMD** :

- ▶ **L** comme **LICENCE**
- ▶ **M** comme **MASTER**
- ▶ **D** comme **DOCTORAT**

Connu dans toute l'Europe sous le nom de « processus de Bologne », ce schéma LMD répond à la volonté des ministres de l'enseignement supérieur des états européens de créer un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), avec pour caractéristiques :

- ▶ un système de diplômes facilement lisibles et comparables
- ▶ un système fondé sur deux cycles principaux, avant et après la licence : « [...] le second cursus devrait conduire au **master** et/ou au **doctorat** [...] » (communiqué de Bologne p.2)
- ▶ la mise en place d'un « **système de crédits** [...] ECTS [...] comme moyen approprié pour promouvoir la **mobilité** des élèves le plus largement possible » (communiqué de Bologne p.2)
- ▶ une garantie de qualité « dont la responsabilité première incombe à chaque établissement lui-même » (communiqué de Berlin p.3)
- ▶ un enseignement fondé « à tous les niveaux sur la **recherche** et le développement à la pointe de la technologie, ce qui stimulera l'innovation et la créativité au sein de la société » (communiqué de Louvain – titre II.15) et amènera « les établissements d'enseignement supérieur à renforcer leurs efforts pour ancrer leurs **formations doctorales** dans des stratégies et des politiques d'établissement, et développer des parcours de carrière ainsi que des perspectives appropriées pour les doctorants et les jeunes chercheurs. » (communiqué de Londres – titre II, alinéa 2.16)

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

accès : concours d'entrée sans prérequis sous condition d'âge

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 15)

durée : 3 ans maximum

diplôme délivré en fin de cycle :

DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien) pour les disciplines composition et interprètes en jazz, chant, instruments, musique ancienne et direction d'orchestre

+ **Licence de musique et musicologie** pour les élèves qui le souhaitent dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Paris Sorbonne (facultatif) (cf. p. 23)

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

accès : concours d'entrée avec prérequis sous condition d'âge

Être titulaire dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger

NB : sont dispensés du concours d'entrée en 2^e cycle supérieur les élèves titulaires dans la même discipline du diplôme de 1^{er} cycle supérieur ou DNSPM du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur et ceux titulaires du DNSPM du Conservatoire de Paris avec mention Assez Bien autorisé par le jury de l'examen final du DNSPM à poursuivre de droit leur scolarité en 2^e cycle supérieur dans la même discipline l'année scolaire suivante, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur.

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 15)

durée : 2 ans

diplôme délivré en fin de cycle :

diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master

3^E CYCLE SUPÉRIEUR

DOCTORAT DE MUSIQUE RECHERCHE ET PRATIQUE

DOCTORAT D'ART ET DE CRÉATION/COMPOSITION MUSICALE

accès : concours d'entrée avec prérequis

Être titulaire d'un Master français ou étranger

ou d'un Diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger

ou d'un DFS du CNSMDP ou d'un DNESM du CNSMDL :

▶ pour le **doctorat de Musique Recherche et Pratique** :
en chant, jazz, instruments, musique de chambre
ou musique ancienne

▶ pour le **doctorat d'Art et de Création** :
en composition musicale

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 15)

durée : 3 ans

partenariat : formation assurée en partenariat avec l'Université

▶ pour le **doctorat de Musique recherche et pratique** :
Paris Sorbonne

▶ pour le **doctorat d'Art et de Création** :
Paris-Sciences et Lettres (PSL)

diplôme délivré en fin de cycle :

Doctorat de Musique Recherche et Pratique
de l'Université Paris Sorbonne

ou Doctorat d'Art et de Création SACRE
de l'Université Paris-Sciences et Lettres

NB : les Diplômes d'Artiste Interprète, le diplôme d'artiste intervenant en milieu scolaire, le diplôme de composition de musique à l'image sont d'autres cursus de 3^e cycle supérieur proposés hors LMD (parcours d'études consultables sur le site du Conservatoire)

1 : La Formation supérieure aux métiers du son, l'Écriture, la Musicologie et la Pédagogie ont une autre organisation : cf. p.15 Présentation schématique des cycles d'études et les parcours d'études correspondants

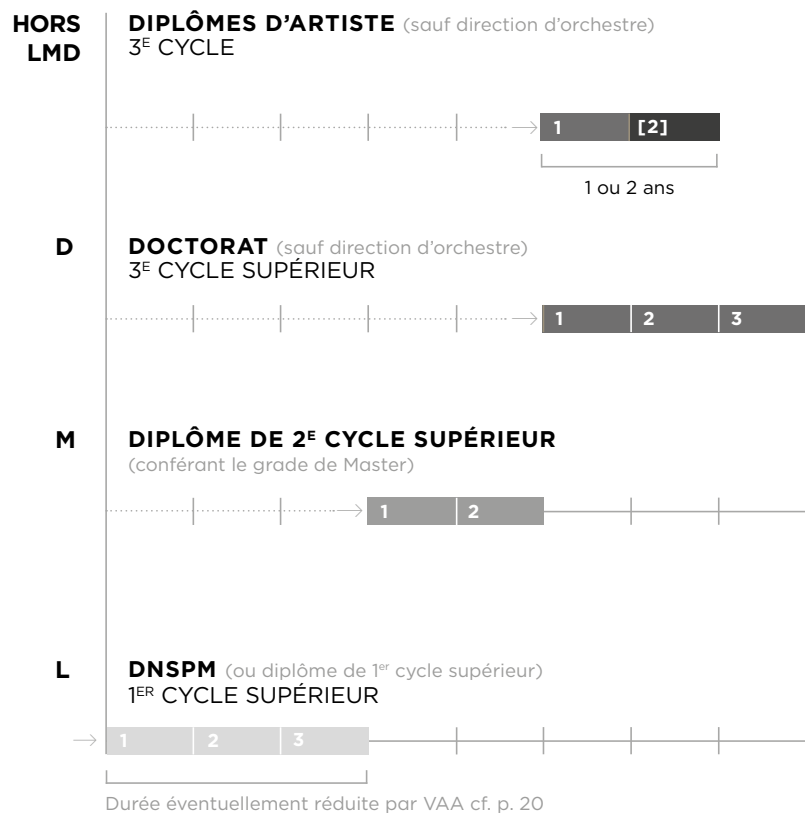
2 : Par arrêté de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 février 2016, le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires des diplômes de 2^e cycle supérieur délivrés par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

LES CYCLES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES MUSIQUE

SCHÉMA GÉNÉRAL

**CHANT, JAZZ, INSTRUMENTS, MUSIQUE ANCIENNE
DIRECTION D'ORCHESTRE, COMPOSITION**

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études



1 2 3 4 5 6 7 8

Ligne de temps : nombre d'années total

ÉCRITURE / MUSICOLOGIE

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études

DIPLÔME DE 2^E CYCLE SUPÉRIEUR
(conférant le grade de Master)

L+M

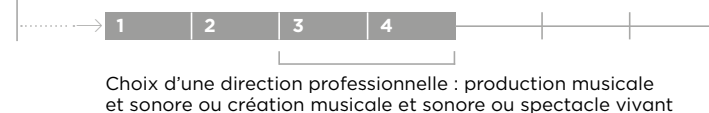


FORMATION SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études
niveau Bac +2

L+M

DIPLÔME DE 2^E CYCLE SUPÉRIEUR
(conférant le grade de Master)



PÉDAGOGIE - FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études

M

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (CA)**

Diplôme de pédagogie et formation à l'enseignement
de la musique conférant le grade de Master
2^E CYCLE SUPÉRIEUR



L

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (DE)
1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR



1 2 3 4 5 6 7 8

Ligne de temps : nombre d'années total

DANSEUR INTERPRÈTE

ANNÉE PRÉPARATOIRE SUPÉRIEURE

accès : concours d'entrée sans prérequis sous condition d'âge

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 15)

durée : 1 an

diplôme délivré en fin de cycle :

pas de diplôme délivré mais, le cas échéant,
passage en 1^{er} cycle supérieur

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

accès : direct après avoir validé le cycle préparatoire supérieur ou sur concours, sans prérequis, sous condition d'âge

durée : 3 ans

diplôme délivré en fin de cycle :

DNSP Danseur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur) en danse classique ou en danse contemporaine

+ **Licence Arts du spectacle** – Danse pour les élèves
qui le souhaitent dans le cadre d'un partenariat
avec l'Université Paris Saint-Denis – Paris VIII (cf. p. 24)

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

accès : concours d'entrée avec prérequis sous condition d'âge

+ DNSP de danseur (ou équivalent)

+ Bac (ou équivalent)

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 15)

durée : 2 ans

diplôme délivré en fin de cycle :

Diplôme danseur interprète : répertoire et création

NOTATION DU MOUVEMENT

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

accès : concours d'entrée avec prérequis

+ pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle
(mime, cirque, etc.) à un niveau professionnel

+ Bac ou équivalent

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 15)

durée : 2 ans

diplôme délivré en fin de cycle :

Diplôme de 1^{er} cycle supérieur en Notation du Mouvement Laban
ou en Notation du Mouvement Benesh

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

accès : concours d'entrée avec prérequis

+ Diplôme de 1^{er} cycle supérieur en Notation du mouvement
(ou équivalent)

+ pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle
(mime, cirque, etc.) à un niveau professionnel

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 15)

durée : 2 ans

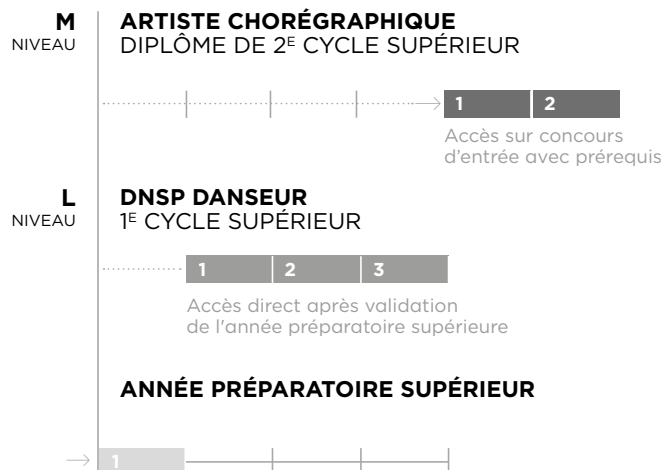
diplôme délivré en fin de cycle :

Diplôme de 2^e cycle supérieur en Notation du Mouvement Laban
ou en Notation du Mouvement Benesh

LES CYCLES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DANSE

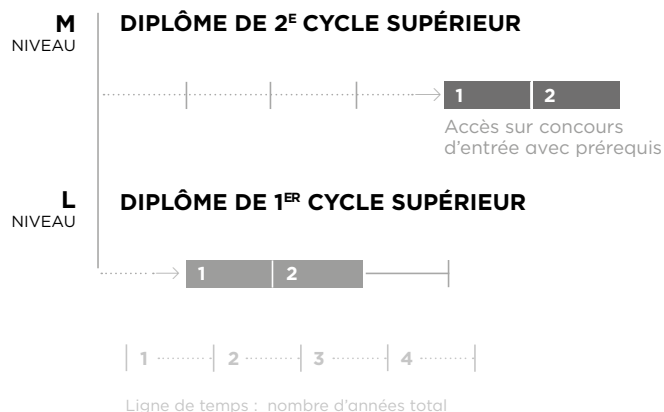
DANSEUR INTERPRÈTE

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études



NOTATION DU MOUVEMENT LABAN OU BENESH

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études



NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE POUR NON FRANCOPHONES

Les élèves ressortissants d'états non francophones, admis en préparatoire supérieur ou en 1^{er} ou 2^e cycle supérieur ou en Doctorat de Musique Recherche et Pratique doivent présenter au Conservatoire un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française référencé dans l'échelle des niveaux communs de référence du conseil de l'Europe au moins égal au niveau :

en PRÉPARATOIRE SUPÉRIEUR

- ▶ B1 (avant le 30 juin précédant la 1^{re} inscription)

en 1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

- ▶ B1 (avant le 30 juin précédant la 1^{re} inscription)

en 2^E CYCLE SUPÉRIEUR

- ▶ B1 (avant le 30 juin précédant la 1^{re} inscription)
- ▶ B2 (avant le 10 décembre suivant la 1^{re} inscription)

en DOCTORAT RECHERCHE ET PRATIQUE

- ▶ C1 (à l'appui du dossier d'inscription au concours d'entrée)

DISCIPLINES À VALIDER POUR L'OBTENTION D'UN DIPLÔME

DISCIPLINES DES CURSUS MUSIQUE ET DANSE

Comment connaître l'ensemble des disciplines à valider pour l'obtention d'un diplôme ? Tous les **parcours d'études** des **cursus Musique et Danse** sont consultables sur le site internet :

- ▶ www.conservatoiredeparis.fr
- ▶ sous le menu « **DISCIPLINES** » puis « **+ LES DISCIPLINES** »
- ▶ **secteur correspondant à la recherche**
(nom, département ou disciplines)

AUTRES DISCIPLINES

Les parcours d'études des disciplines chorégraphiques sont disponibles à la direction des études chorégraphiques.

On peut aussi se procurer tous les parcours d'études, y compris ceux des disciplines complémentaires, en musique auprès des départements concernés, en danse auprès de la direction des études chorégraphiques.

VAA OU VALIDATION D'ACQUIS ANTERIEURS

La validation d'acquis antérieurs (VAA) permet de faire reconnaître dès le début ou en cours de scolarité tout ou partie des enseignements suivis préalablement à l'entrée au Conservatoire afin d'éviter de suivre à nouveau un enseignement de même niveau déjà validé ailleurs ; la VAA permet éventuellement de réduire la durée de la scolarité en 1^{er} cycle supérieur.

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE DE VALIDATION DE VAA

1. En musique, remplir le formulaire prévu et l'adresser à la direction des études musicales et de la recherche en joignant tout document justificatif.

2. Une commission composée du directeur du Conservatoire, du directeur des études musicales et de la recherche et/ou du directeur des études chorégraphiques et de chefs de département statue sur cette demande et propose selon les cas :

- ▶ la validation totale ou partielle
- ▶ la validation après mise en situation par le professeur
- ▶ une validation sur examen
- ▶ le rejet de la demande

Si elle est accordée, la validation permettra selon les cas :

- ▶ la validation totale d'une discipline et l'attribution des points ECTS correspondants dans le cursus CNSMDP
- ▶ la dispense de tout ou partie des cours d'une ou plusieurs disciplines mais pas de l'examen final de la ou les disciplines
- ▶ l'attribution d'une partie des points ECTS d'une ou plusieurs disciplines

NB :

- ▶ Les activités musicales collectives ne peuvent faire l'objet d'une VAA.
- ▶ Les enseignements de même nature suivis au CNSMD de Lyon donnent lieu à validation totale et attribution des points ECTS pour les disciplines correspondantes au CNSMD de Paris.
- ▶ Pour certaines disciplines complémentaires, un test d'exemption est, selon les cas, obligatoire ou proposé en début de scolarité.
- ▶ Les élèves de la **formation supérieure aux métiers du son** bénéficient d'un autre parcours : se reporter au parcours d'études FSMS (p.11).

EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM LES CREDITS ECTS

ECTS signifie **European Credits Transfer System**,
c'est à dire *système européen de transfert de crédits*.

À chaque discipline est affecté un certain nombre de points de crédits, qui traduit en chiffre la **quantité moyenne de temps** que cette discipline demande à l'élève proportionnellement à l'ensemble de son cursus. Cette quantité de temps prend en compte à la fois la durée du cours, le temps de travail personnel et éventuellement le temps passé en épreuves d'examens. Ces points sont **attribués** à l'élève lorsqu'il a **validé** cette discipline selon les modalités prévues dans son cursus.

L'ensemble des disciplines d'un cursus doit totaliser :

- ▶ Pour le diplôme complet de 1^{er} cycle supérieur : **180 ECTS**
- ▶ Pour le diplôme complet de 2^e cycle supérieur : **120 ECTS**
- ▶ [Pas d'ECTS pour le 3^e cycle supérieur]

Il est très important de noter que :

- ▶ le nombre de crédits attribué à une discipline est sans lien avec l'importance que cette discipline revêt dans le cursus
- ▶ l'attribution des points de crédits à un élève lorsqu'il a validé une discipline n'est pas une note de qualité pour son travail mais la confirmation qu'il a rempli le contrat de temps moyen pour cette discipline.
- ▶ un même cours peut avoir des points de crédits différents selon les objectifs qu'il vise et/ou la proportion de temps qu'il engage pour l'élève dans un cursus ou dans un autre.

L'ECTS est avant tout **une méthodologie** destinée à permettre la mobilité des élèves et des enseignants à travers tout l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'utilisation des points ECTS vise à la **reconnaissance académique totale**, condition *sine qua non* de la mobilité étudiante, qui suppose que la période d'études à l'étranger (y compris les examens et autres formes d'évaluation) remplace effectivement une période d'études comparable (y compris les examens et autres formes d'évaluation) au sein de l'établissement d'origine, en dépit des éventuelles différences de contenu du programme fixé.

ÉCHANGES ET PARTENARIATS

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX MUSIQUE

Le dispositif LMD renforce les échanges internationaux avec nos institutions partenaires : grâce aux crédits ECTS, les élèves peuvent valider à l'étranger une partie de leur scolarité.

LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

ALLEMAGNE Berlin • Universität der Künste
Berlin • Hochschule für Musik Hanns Eisler
Cologne • Hochschule für Musik und Tanz
Detmold • Hochschule für Musik
Dresde • Hochschule für Musik Carl Maria Von Weber
Düsseldorf - Robert Schumann Hochschule Düsseldorf
Frankfurt • Hochschule für Musik und Darstellende Kunst
Freiburg • Hochschule für Musik
Hambourg • Hochschule für Musik und Theater
Hanovre • Hochschule für Musik und Theater
Karlsruhe • Staatliche Hochschule für Musik
Leipzig • Hochschule für Musik und Theater Felix Mendelssohn Bartholdy
Mannheim • Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst Mannheim
Lubeck • Musikhochschule
Munich • Hochschule für Musik und Theater
Stuttgart • Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst
Weimar • Hochschule für Musik Franz Liszt Weimar

AUTRICHE Graz • Universität für Musik und Darstellende Kunst
Salzburg • Universität für Musik und Darstellende Kunst
Vienne - Music and Arts University of the City of Vienna /
Musik und Kunst Privatuniversität der Stadt Wien
Vienne • Universität für Musik und Darstellende Kunst

BELGIQUE Bruxelles • Koninklijk Conservatorium

BRÉSIL L'Université de l'Etat de Campinas

CANADA Montreal • l'Université de Montreal (UDeM)

DANEMARK Copenhagen • Rythmic Music Conservatory
Copenhagen • Det. Kgl Danske Musikkonservatorium /The Royal Danish Academy of Music

ESPAGNE Barcelone • Escola Superior de Música de Catalunya
Madrid • Real Conservatorio de Musica de Madrid
San Sebastian • Musikene Centro Superior de Música de País Vasco
Vigo • Conservatorio Superior de Musica de Vigo
Zaragoze • Conservatorio Superior de Musica de Aragon

ESTONIE Tallinn • Eesti Muusikaakadeemia

ÉTATS-UNIS Ann Arbor • School of Music, University of Michigan
Baltimore • Peabody Institute of John Hopkins University
Cleveland • Cleveland Institute of Music
Rochester • Eastman School of Music, University of Rochester
New York • Manhattan School of Music
Los Angeles • University of Southern California (métiers du son)

FINLANDE Helsinki • Sibelius Akademy

GRANDE-BRETAGNE Birmingham • Birmingham Conservatoire
Londres • Royal Academy of Music
Londres • Guildhall School of Music and Drama
Londres • Royal College of Music
Manchester • Royal Northern College of Music

GRÈCE Corfou • Ionio Panepistimio

HONGRIE Budapest • Liszt Ferenz Academy of Music

ITALIE Bolzano • Conservatorio di Musica "Claudio Monteverdi"
Castelfranco Veneto • Conservatorio di Musica Agostino Steffani
Florence • Scuola Musica di Fiesole
L'Aquila • Conservatorio Statale di Musica
Lucca • Istituto Musicale Luigi Boccherini Lucca
Milan • Conservatorio di Musica Giuseppe Verdi
Pesaro • Conservatorio Statale di Musica "G. Rossini" di Pesaro
Turin • Conservatorio Statale Giuseppe Verdi Torino

IRLANDE Dublin • Royal Academy of Music

LITUANIE Vilnius • Lithuanian Academy of Music and Theatre

NORVÈGE Oslo • Norges Musikkhøgskole
Trondheim • Norwegian University of Science and Technology
(partenariat uniquement pour European Jazz Master EUJAM)

PAYS-BAS Amsterdam • Conservatorium van Amsterdam
Groningen • Hanzehogeschool Groningen
La Haye • Koninklijk Conservatorium (Royal Conservatoire)

POLOGNE Varsovie • Uniwersytet Muzyczny Fryderyka Chopina

PORTUGAL Lisbonne • Escola Superior de Musica de Lisboa

RÉP. TCHÈQUE Prague • Akademie Múzických umění v Praze

ROUMANIE Bucarest • National University of Music
Cluj-Napoca • Academia de Muzica Gheorghe Dima Cluj-Napoca

RUSSIE Moscou • Moscow Gnesins Russian Academy of Music

SUISSE Bâle • Musik Akademie der Stadt Basel
Genève • Haute École de musique de Genève
Lausanne • Haute Ecole de musique de Lausanne

SUÈDE Göteborg • Musikhögskolan vid Göteborg Universitet
Malmö • Musikhögskolan i Malmö, Lunds Universitet
Stockholm • Kungliga Musikhögskolan i Stockholm

Pour toute question relative aux modalités pratiques
des échanges internationaux, s'adresser à :

Ania Sergueeva (Bureau 160)

Tél : +33 (0)1 40 40 46 29 • Fax : +33 (0)1 40 40 46 45

asergueeva@cnsmdp.fr

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DANSE

L'application du programme Erasmus a été récemment étendue aux études chorégraphiques ; les accords avec chacune des institutions listées ci-dessous sont à l'étude : avant toute demande d'accueil, il conviendra de vérifier la validité de l'accord et la compatibilité des cursus avec celui du Conservatoire.

LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

ALLEMAGNE Essen • Folkwang University of the Arts

Dresden • Palucca Hochschule für Tanz

ESPAGNE Barcelona • Institut del Teatre

FINLANDE Helsinki • Theatre Academy, University of the Arts

ROYAUME-UNI London • Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance

LES PARTENARIATS UNIVERSITAIRES

LA LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

Pour les élèves des cursus Musique, le Conservatoire de Paris bénéficie d'un partenariat avec l'UFR de Musique et musicologie de Sorbonne-Université pour l'obtention d'une licence de Musique et musicologie conjointement au DNSPM ou au diplôme de 1^{er} cycle supérieur ou au diplôme de 2^e cycle supérieur d'écriture, de musicologie ou de musicien ingénieur du son.

L'obtention de cette licence universitaire n'est pas obligatoire mais facilite la mobilité des élèves qui veulent suivre un Master dans une autre institution, notamment à l'Université.

Dans le cadre de ce partenariat, la Licence comprend :

- ▶ le DNSPM complet (ou équivalent) du Conservatoire de Paris
- ▶ la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :

Semestre 1 : Domaine musicologique

(1 cours au choix dans une liste) – 26 heures

Semestre 2 : Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) **OU** Évolution du langage musical / Analyse MedRen – 26 heures

Semestre 3 : Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) **OU** Évolution du langage musical / Analyse XX^e siècle (1) – 26 heures

Semestre 4 : Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) **OU** Évolution du langage musical / Analyse XX^e siècle (2) – 26 heures

NB :

- ▶ Pour suivre ce parcours, l'inscription et le paiement des droits à l'Université sont nécessaires ; l'élève doit remplir les conditions d'inscription à l'Université, notamment au regard du baccalauréat.
- ▶ L'élève est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire il souhaite commencer ce parcours universitaire.
- ▶ L'élève peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.
- ▶ Les élèves de la **formation supérieure aux métiers du son et du cycle supérieur d'écriture** bénéficient d'un autre parcours : se reporter au parcours d'études FSMS.

PARTENARIAT 2^E CYCLE SUPERIEUR – MUSIQUE

Tout élève de 2^e cycle supérieur du Conservatoire peut choisir, avec l'accord des responsables pédagogiques des deux établissements, de suivre et valider dans son cursus Conservatoire un cours ou séminaire du Master Musique et Musicologie de Sorbonne-Université.

LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE – DANSE

Pour les élèves des cursus Danse, le Conservatoire de Paris bénéficie d'un partenariat avec l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique de l'Université de Saint Denis-Paris VIII pour l'obtention d'une licence Arts du spectacle – Danse conjointement avec le DNSP Danseur. L'obtention de cette licence universitaire n'est pas obligatoire mais vise à faciliter la circulation des élèves, favoriser leur insertion professionnelle et les aider dans leur future reconversion professionnelle.

Ce parcours réservé aux élèves des cursus Danse du Conservatoire comprend :

- ▶ le DNSP Danseur ou diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet du Conservatoire
- ▶ la validation à l'université de 2 semestres d'études universitaires, consécutifs ou non, avec les cours suivants :

Méthodologie de l'écrit	13 cours x 3 h = 39 h
Histoire de la danse	13 cours x 3 h = 39 h
Introduction aux discours sur le corps	13 cours x 3 h = 39 h
Analyse d'œuvres chorégraphiques	13 cours x 3 h = 39 h
1 module au choix Esthétique ou Histoire de la danse	13 cours x 3 h = 39 h
UE Terrain	

NB :

- ▶ Pour suivre ce parcours, l'inscription et le paiement des droits à l'Université sont nécessaires ; l'élève doit remplir les conditions d'inscription à l'Université (notamment au regard du baccalauréat).
- ▶ L'élève peut choisir à quel stade de ses études au Conservatoire il souhaite suivre les cours universitaires, à condition d'être parvenu au moins en 2^e année de cursus de danseur interprète du Conservatoire.

Le Conservatoire entretient également pour la Musique comme pour la Danse d'étroits partenariats avec les Universités Paris-Sciences et lettres (PSL), l'Université Paris-Dauphine, Pierre et Marie Curie, Paris Saint-Denis et Paris-Ouest Nanterre La Défense, l'Ircam, l'École normale supérieure (ENS), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La FEMIS), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA).

AUTRES PARTENARIATS

Pour offrir aux élèves musiciens un large choix de mises en situation professionnelle, de nombreux partenariats ont été initiés par le Conservatoire, en particulier avec :

- Association Française des Orchestre
- Festival Jazz à La Villette
- Chœur de l'Orchestre de Paris
- Commune de Tremblay-en-France
- Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Paris
- Conservatoire national supérieur d'art dramatique
- Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
- Église protestante allemande (Christuskirche)
- Ensemble intercontemporain
- Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
- Festival Automne Musical - Grand Châtelleraut
- Festival d'Automne à Paris
- Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau
- Festival Baroque de Pontoise
- Festival ManiFeste
- Fondation de France
- IRCAM - Centre Pompidou
- La gare
- L'art de la fugue
- le Bal Blomet
- Les Saisons Saint Eustache
- Enfance au cinéma/Mon Premier Festival
- Mairie de Noisy-le-sec
- Musée de l'Armée
- Musée de la musique
- Musique des gardiens de la paix de la Préfecture de police de Paris
- Musée Jean-Jacques Henner
- Musique@Paris Sciences et Lettres (PSL)

- Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris
- Opéra national de Paris
- Orchestre de Picardie
- Orchestre régional de Normandie
- Orchestre philharmonique de Radio France
- Paroisse Sainte Claire
- Philharmonie de Paris, Cité de la Musique
- ProQuartet - Centre européen de musique de chambre
- Red Note Ensemble
- Royal College of Music
- Théâtre Blossac
- Théâtre national de Chaillot
- Ville de Breuillet

En danse, dans le cadre du 2^e cycle supérieur, les élèves bénéficient d'un accompagnement leur permettant de réaliser des stages ou périodes en milieu professionnel.

Les élèves danseurs bénéficient de nombreuses mises en situation professionnelle via notamment les tournées du les représentations du parcours « étuDANSE » en 2^e cycle qui se déroulent chaque année dans les salles publiques du Conservatoire ainsi que lors de diffusions en France comme à l'étranger, dans des écoles supérieures de danse ou de divers lieux culturels.

En 1^{er} cycle DNSP, ils doivent également valider un stage en milieu professionnel d'au moins une semaine au sein d'une école ou d'une compagnie de danse, française ou étrangère.

AUTRES PARTENARIATS (SUITE)

Le Conservatoire a noué pour eux des partenariats avec de nombreuses structures, dont notamment le Centre national de la danse, le Théâtre national de Chaillot, les différents centres chorégraphiques, les ballets des principaux opéras français et européens...

Outre les bourses sociales publiques, tous les élèves peuvent profiter sous certaines conditions du soutien apporté par les aides privées, notamment :

- ▶ la Fondation Meyer pour le développement culturel et artistique
- ▶ le Fonds de Tarrazi
- ▶ Mécénat Musical Société Générale
- ▶ ADAMI
- ▶ the Tokyo Foundation (programme Sylff)
- ▶ le Fonds Kriegelstein
- ▶ la Fondation l'Or du Rhin
- ▶ la Fondation Cleo Thiberge Edrom
- ▶ le Fonds Nguyen Thien Dao
- ▶ le Legs Edward Jabes
- ▶ les fondations sous l'égide de la Fondation de France :
Fondation Drouet-Bourgeois, Fondation Brieux-Ustaritz,
Fondation Prix Monique Gabus, Fondation Macari-Lepeuve,
Fondation Marie Dauphin de Verna, Fondation
François-Louis Baradat et Fondation Monique Rollin

LES FORMATIONS À L'ENSEIGNEMENT L'ACCÈS AU DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE

MUSIQUE

CERTIFICATS D'APTITUDE (CA) - DIPLÔME D'ÉTAT (DE)

Le Conservatoire de Paris est habilité par le Ministère de la Culture à délivrer à l'issue d'une formation au sein du département de pédagogie :

▶ le **Diplôme d'état de professeur de musique**

Les élèves interprètes en cours d'études en 1^{re} ou 2^e année de 1^{er} cycle supérieur peuvent se présenter au concours d'entrée de la formation diplômante au DE.

▶ le **Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique** accompagné d'un diplôme de 2^e cycle supérieur de Pédagogie conférant le grade de Master

Les élèves peuvent se présenter au concours d'entrée de la formation diplômante au CA de professeur avec dispense de l'admissibilité s'ils ont été admis à suivre ou à poursuivre, dans la discipline, le domaine et l'option du certificat d'aptitude attendu, un 2^e ou 3^e cycle supérieur en musique dispensé par l'un des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon.

L'organisation de la scolarité de la formation diplômante au CA de professeur est modulable de 2 à 5 ans.

▶ le **Certificat d'Aptitude aux fonctions de directeur** dans les conservatoires classés par l'État - au premier rang desquelles les CRR ou CRD (Conservatoires à rayonnement régional ou départemental)

DANSE

Pour la formation au Diplôme d'état (DE) et au Certificat d'Aptitude (CA) de professeur de danse, consulter :

- ▶ le Centre national de la danse de Pantin 01 41 83 98 76
- ▶ le Centre national de la danse de Lyon 04 72 56 10 70

Dès les premières heures de son existence, en 1795, jusqu'à aujourd'hui, le Conservatoire de Paris pose la question du statut de l'artiste et de sa place dans la société. La définition du « parfait musicien » est au cœur des questionnements qui animent depuis plus de 200 ans les directeurs et professeurs successifs de cette grande institution. Le mouvement entre passé et présent, entre spécialisation et « combinaison humaniste de disciplines », selon l'expression d'Yves Gérard¹, y caractérise l'artiste en puissance et en acte.

Cette marche sur un fil, ce permanent travail d'équilibre est inscrit dans les gènes du Conservatoire depuis qu'il a défini ses premiers objectifs, alors que la Révolution fait naître l'idée d'une école à la fois destinée à l'enseignement d'une élite musicale et accessible au plus grand nombre. Conçu à l'origine pour permettre l'éclosion de talents français, dans une optique d'excellence nationale — Liszt, qui se vit en refuser l'accès en 1823 pour une question de nationalité, en fit les frais —, l'établissement s'est ouvert au fil de son histoire aux étrangers, qui constituent aujourd'hui une partie non négligeable de ses forces vives, tant du côté des élèves que de celui des professeurs.

Véritable cité musicale, le Conservatoire s'inscrit dans une société dont les évolutions modulent ses approches et s'attache ainsi à relever les défis de la modernité. La fusion de la jeune École royale de chant et de l'Institut royal de musique, en 1795, qui aboutit à sa naissance ne représente que la première étape d'un parcours marqué par l'intégration de nouvelles problématiques. Sans perdre de vue le cœur historique de son enseignement (chanter, jouer, composer à un niveau d'excellence), le Conservatoire se définit comme une institution en évolution.

En témoignent les ouvertures de classes qui ponctuent son parcours : à l'interprète — l'une des incarnations possibles du musicien, qui peut aussi se faire chef d'orchestre ou musicologue dès la première moitié du XX^e siècle — sont accessibles des instruments de plus en plus nombreux au cours du XIX^e siècle, dans une démarche inclusive qui se prolonge jusqu'à aujourd'hui (classes de percussion ou de saxophone depuis les années 1940, classe d'accordéon depuis 2002, classe de musique à l'image en 2012...).

En parallèle, les danseurs intègrent l'établissement en deux salves (femmes puis hommes) tandis que les comédiens poursuivent leur formation sous la bannière du Conservatoire national supérieur d'art dramatique à partir de 1946. Toujours dans une démarche d'extension du champ artistique en général et musical en particulier, l'après-guerre voit l'école s'ouvrir aussi aux possibilités offertes par la spécialisation des styles et des pratiques : musique ancienne et jazz, notamment, complètent le panel proposé aux instrumentistes.

L'idéal d'éducation prôné par le Conservatoire, héritier des Lumières et de l'Encyclopédie, se double d'un idéal de diffusion. Tout comme les chefs d'orchestre formés par l'institution se font, selon le souhait de Louis Fourester en 1948, des « messagers de notre musique »², les instrumentistes et théoriciens réactualisent en permanence le lien entre l'art et la société. Le rayonnement de ce modèle pédagogique s'incarne dans un rapport à la scène essentiel à la formation, qui permet la confrontation de l'artiste au public.

La transmission d'un savoir des professeurs vers les élèves, transmission interne, se double ainsi d'une transmission externe, des pratiquants vers les auditeurs. Les examens publics, mis en place dès les premières décennies d'existence du Conservatoire, sont complétés par une politique de concerts exigeante, qui se prolonge aujourd'hui sous des formes variées, des nombreux spectacles jusqu'aux rencontres diverses.

En lien avec l'intégration, dès la fin du XVIII^e siècle, du compositeur au sein du Conservatoire, qui offre par là « la chance d'une sociabilité particulière entre plusieurs types de musiciens »³, se pose la question de la création — une question que les « concerts d'émulation » mis en place en 1828 se chargent d'explorer afin de « réunir l'apprenti-chercheur, le jeune interprète et le nouveau créateur »⁴. Commandes d'œuvres à l'extérieur et interprétation des travaux des élèves en composition ou en écriture contribuent à la vitalité de la production artistique, tout comme la recherche, dont la place au sein du Conservatoire s'affirme de plus en plus clairement, participe à l'éclosion de nouveaux savoirs.

Aujourd'hui, l'importance accordée à la polyvalence des compétences et au travail interdisciplinaire, tout comme le décloisonnement des univers et esthétiques ou encore la maîtrise de l'environnement musical via la mise en situation des élèves contribuent à faire du Conservatoire une institution en prise directe avec l'évolution de la figure du musicien.

1 *Le Conservatoire de Paris : regards sur une institution et son histoire*, sous la direction d'Emmanuel Hondré, Paris, Association du bureau des étudiants du Conservatoire national supérieur de musique, 1995.

2 Ibid.

3 Jean-Claire Vançon, « Créer pour transmettre », in *Le Journal du Conservatoire* n° 67, juin-septembre 2006.

4 Corinne Schneider, *Le Conservatoire de Paris : regards sur une institution et son histoire*, ibid.

L'ENSEIGNEMENT ET L'EXCELLENCE ARTISTIQUE

L'enseignement est centré à la fois sur la maîtrise pratique nécessaire à l'exercice des arts ou professions de la musique ou de la danse et sur l'acquisition d'un ensemble important de connaissances théoriques et pratiques où la recherche occupe une place de premier plan ; la formation complète est articulée autour de trois axes complémentaires :

- ▶ la formation technique et artistique dispensée au sein d'une ou plusieurs disciplines ou dominantes dites « principales »
- ▶ la formation générale, artistique et culturelle, y compris la formation par la recherche
- ▶ la pratique des activités d'ensemble

À chacun de ces axes correspond un ensemble de savoirs et de savoir-faire dont l'acquisition est organisée en parcours permettant les orientations et spécialisations nécessaires à la responsabilisation de l'élève et à sa professionnalisation. La connaissance des institutions culturelles, des milieux artistiques internationaux et des aspects pratiques des métiers fait partie intégrante de la formation.

Dans une logique de grande école dont l'enseignement se veut axé sur l'excellence, l'admission se fait sur concours d'entrée sélectifs (taux de réussite moyen : 19 %) auxquels se présente un nombre important de candidats dont 20 % environ sont ressortissants de pays étrangers.

L'accompagnement professionnel et l'apprentissage de la scène complètent la formation : des partenariats artistiques avec de nombreuses structures de diffusion ainsi qu'un réseau international dynamique proposant programmes conjoints, échanges, résidences et tournées dans plus de 40 pays permettent d'organiser chaque année près de 370 manifestations dans le domaine du spectacle vivant musical ou chorégraphique, dont 160 environ hors les murs.

Un partenariat avec l'Orchestre de Paris d'une part, l'Orchestre philharmonique de Radio-France d'autre part, autorise chaque année la tenue d'une académie d'orchestre au sein de chacune de ces phalanges de renom qui accueillent dans leurs rangs plusieurs élèves du Conservatoire dûment sélectionnés sur audition par les solistes de ces orchestres.

Les enquêtes d'insertion professionnelle menées trois ans après l'obtention du diplôme témoignent d'un taux d'insertion élevé et globalement stable depuis bientôt cinq ans : toutes disciplines confondues, près de 92 % des anciens élèves diplômés exercent leur activité principale dans un des métiers du « référentiel d'activités » de leur diplôme, y compris l'enseignement de leur discipline.

UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT ?

POUR TOUTE **QUESTION** RELATIVE
AUX **ÉTUDES**, S'ADRESSER À

Philippe Brandeis Directeur des études musicales et de la recherche	Tél : +33 (0) 1 40 40 47 98 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 etudemusic@cnsmdp.fr
Cédric Andrieux Direction des études chorégraphiques	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 33 Fax : +33 (0) 1 40 40 46 02 danse@cnsmdp.fr
Jean-Marc Demeuré Chef du département des disciplines vocales	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 25 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 vocal@cnsmdp.fr
Clément Carpentier Responsable du département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines	Tél : +33 (0) 1 40 40 45 04 Fax : +33 (0) 1 40 40 47 68 instrum@cnsmdp.fr
Pascal Bertin Chef du département de musique ancienne	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 38 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 baroque@cnsmdp.fr
Riccardo del Fra Chef du département jazz et musiques improvisées	Tél : +33 (0) 1 40 40 45 83 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 jazz@cnsmdp.fr
NN Chef du département écriture, composition et direction d'orchestre	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 82 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 ecritcompodirectiondpt@cnsmdp.fr
Liouba Bouscant Chef du département musicologie et analyse	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 43 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 musicol@cnsmdp.fr
Serge Cyferstein Chef du département de pédagogie, formation à l'enseignement	Tél : +33 (0) 1 40 40 45 81 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 pedago@cnsmdp.fr
Denis Vautrin Chef du département des métiers du son	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 14 Fax : +33 (0) 1 40 40 47 68 deptson@cnsmdp.fr





CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE **MUSIQUE ET**
DE **DANSE DE PARIS**

209, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél +33 (0) 1 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr